

Séance du Conseil Municipal du 25/01/2006

N° 002

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2006002

Signataire : CK

OBJET :Débat d'orientation budgétaire 2006

Vu l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL,

A débattu sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2006, sur la base d'un rapport remis aux conseillers municipaux. Ce débat ne donne pas lieu à vote.

Pour le Maire

L'adjoint délégué